

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 18 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00412

**SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU - CLUB BASKET SAINT-CHAMOND
VALLEE DU GIER - SAISON 2018-2019**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 12 octobre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

RECU EN PREFECTURE

Le 19 octobre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181018-D20180041210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181019

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Bernard BONNET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE,
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Rémy GUYOT,
M. Michel MAISONNETTE, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU BUREAU DU 18 OCTOBRE 2018

SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU - CLUB BASKET SAINT-CHAMOND VALLEE DU GIER - SAISON 2018-2019

Le club de basket-ball Saint-Chamond Vallée du Gier évoluera pour la quatrième année consécutive en PRO B (2ème échelon national).

Saint-Etienne Métropole accompagne ce club depuis la saison 2013/2014 avec dans un premier temps, un contrat de prestations de services.

Ce contrat avait été établi conformément à la délibération prise par le Conseil de Communauté dans sa séance du 03 juin 2015, en vue d'une participation financière de Saint-Etienne Métropole en direction des clubs sportifs de haut niveau.

Le club de basket-ball qui évolue en PRO B a sollicité l'attribution de la même participation pour la saison sportive 2018/2019.

Après instruction de cette demande, il s'avère que le club remplit l'ensemble des critères évoqués dans la délibération relative au soutien financier pour les clubs sportifs qui évoluent au haut niveau, à savoir :

1. Soutien aux clubs évoluant au niveau professionnel ou dans une division située immédiatement en-dessous de celle-ci,
2. Soutien apporté aux clubs soit pour leur équipe masculine soit pour leur équipe féminine,
3. Participation financière de Saint-Etienne Métropole limitée à un seul club par discipline,
4. Projet économique du club fiable et participation accordée seulement si les aides publiques ne représentent pas plus de 60 % du budget global du club.

Ainsi, conformément au tableau financier par discipline contenu dans la délibération susvisée, un montant de 180 000 € sous forme de subvention peut lui être accordé pour la saison sportive 2018/2019.

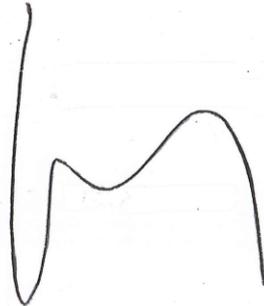
En contrepartie, la Métropole bénéficiera d'une visibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur le short des joueurs, sur le surmaillot d'échauffement ainsi que sur le parquet de jeu du club.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve ce contrat et autorise le versement de cette subvention de 180 000 € de Saint-Etienne Métropole pour la saison sportive 2018/2019,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ce contrat,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget SPOR 6188 PREST SAOS.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD